

# Une serre pédagogique sur le toit

Le groupe scolaire a été conçu et construit dans le respect des normes environnementales.

La dimension haute qualité environnementale est largement intégrée dans le programme : toit-terrasse recouvert de végétaux (isolant thermique, rétention d'eau, esthétique) ; bâtiment peu consommateur d'énergie : éclairage naturel et gestion de l'ensoleillement réglée par un système de pare-soleil.

Petit clin d'œil au passé maraîcher du quartier : l'école disposera d'une serre pédagogique et des activités pourront y être développées, avec l'intervention du service des espaces verts de la mairie en lien avec les jardins familiaux. Des échanges avec la médiathèque Floresca-Guépin seront réalisés dans le même esprit.

Deux salles polyvalentes seront par ailleurs à la disposition des usagers (une au rez-de-chaussée pour les petits, les parents, les associations du quartier et une à l'étage pour les élèves des classes élémentaires). Une salle complémentaire, accessible directement de l'extérieur, sera à usages multiples (habitants, associations, parents d'élèves...).



## Futur nom du groupe scolaire

Le futur nom du groupe scolaire sera choisi au Conseil Municipal du 3 avril.

## Le Budget

Coût global : 11 351 500 €  
Conseil général : 397 631 €  
CAF : 103 564 €

## Retrouvez l'actualité des projets programmés sur [www.nantes-bottiere-chenaille.fr](http://www.nantes-bottiere-chenaille.fr)

Journal de projet Bottière-Chénaie - N° 6 - Mars 2009  
Directeur de la publication : Mathieu Baradeau,  
directeur de la communication  
Réalisation : Urbana / Direction de la communication  
Ville de Nantes / Nantes Aménagement  
Conception : Double Mixte  
Crédits photos : R. Routier & S. Ménoret / Ville de Nantes ;  
Artefacto ; Nantes Aménagement



# Journal de projet Supplément spécial école

Bottière-Chénaie Mars 2009 - n°6



## Groupe scolaire Bottière-Chénaie : ouverture à la rentrée 2009

### Découverte en avant-première

La construction de l'école a été décidée en 2005 afin de scolariser l'ensemble de la population attendue dans le cadre du programme d'habitat de la ZAC Bottière-Chénaie, soit environ 3 500 nouveaux habitants. L'école ouvrira en septembre 2009. Elle accueillera à terme 400 enfants, de la maternelle à l'élémentaire,

répartis en 14 classes : 7 en maternelle et 7 en élémentaire. Au centre d'un îlot architectural et face à la médiathèque, l'école occupera une surface de 6000 m<sup>2</sup> ; avec au rez-de-chaussée, les classes maternelles et à l'étage les classes élémentaires. L'école accueillera aussi des enfants handicapés, qui auront une classe et un enseignant propres, mais partageront des activités

avec les autres enfants : cantine, récréation, activités périscolaires.



### Toute neuve, l'école vous ouvre ses portes

En septembre prochain, ce sont d'abord deux ou trois classes qui ouvriront pour l'année scolaire 2009-2010. Le nombre de classes augmentera d'année en année au rythme des livraisons de logements. Les enfants habitant le périmètre scolaire de

la ZAC sont naturellement scolarisés dans cette école. Toutefois, les familles domiciliées dans certaines rues en dehors de la ZAC (voir pages intérieures) auront la possibilité, si elles le souhaitent, d'inscrire leur enfant dans cette école. Cela permettra aux familles qui vivent près de la nouvelle école de profi-

ter de celle-ci même si elles n'y sont pas directement rattachées. Les échanges entre les nouveaux et les anciens habitants seront ainsi favorisés - l'école étant un lieu de rencontre et de partage.

Les inscriptions débutent à partir du 2 mars 2009 (voir pages intérieures).

# Inscrire son enfant à l'école Bottière-Chénaie, mode d'emploi

## Une école ouverte aux enfants du quartier.

Ce groupe scolaire est destiné à tous les enfants habitant les rues suivantes.

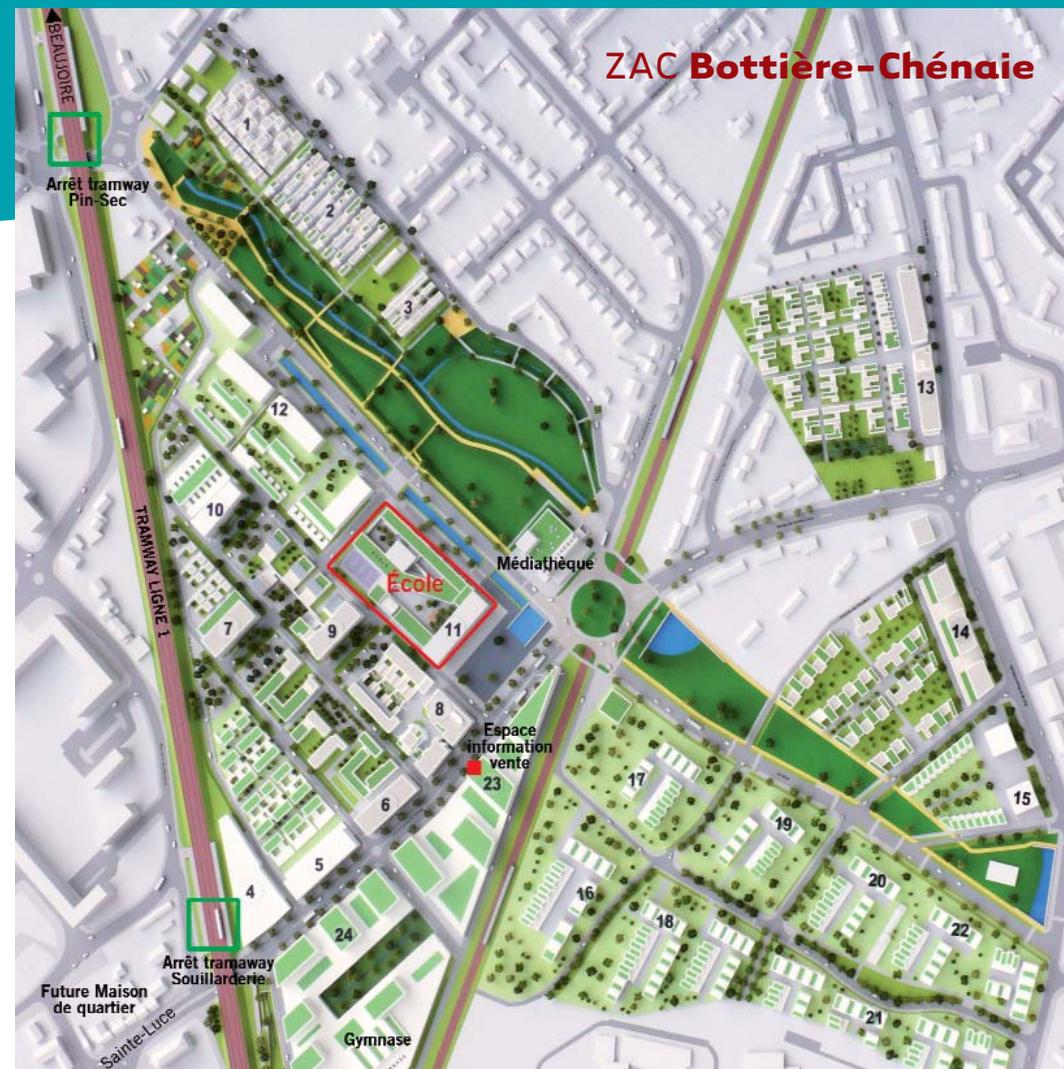
### Les rues de la ZAC constituant le périmètre de l'école

Chemin de la Sécherie	Rue de l'Ecusson*
Chemin de l'Ecobut*	Rue des Carnavaliers*
Mail Haroun Tazieff*	Rue des Collines – n° 1 à 37 et 2 à 40
Place du Commandant Cousteau*	Rue Diane Fossey*
Route de Sainte-Luce – n° 195 à 219, 243 à 251, 188 à 230 et 256 à 266	Rue du Bois-Fougeray*
Rue de Basse-Houche*	Rue Karen Blixen*
Rue de la Basse-Chénaie	Rue René Dumont*
Rue de la Boisselée*	Rue Roger Frison-Roche*

\* Ces rues sont les futures rues de la ZAC.

**A cette rentrée, les parents habitant dans les rues suivantes peuvent inscrire leur(s) enfant(s) à l'école Bottière-Chénaie, bien qu'elles se situent en dehors du périmètre de la ZAC (l'école de rattachement reste, en fonction des rues, l'école Urbain-Le-Verrier, l'école Maurice-Macé ou l'école Batignolles).**

Allée Hugo de Vries	Rue des Albizzias
Avenue de l'Engoulevant	Rue des Camélias
Avenue des Trois Mousquetaires	Rue des Catalpas
Avenue des Campanules	Rue des Collines – n° 42 au 68 et 39 au 67
Avenue des Fées	Rue du Patis Rondin
Avenue des Melodies	Rue du Perray – n° 41 au 55 et 73 au 85
Avenue des Préludes	Rue Emile Gadeceau
Avenue des Samourais	Rue Emile Pradal
Avenue du Clos Gaux	Rue Frédéric Mistral
Avenue Gaston Bonnier	Rue George-Joseph Kamel
Avenue Lagardère	Rue Georges Durivault
Avenue Raymond Corbineau	Rue Henri-Théodore Driollet
Chemin du Pré Hervé	Rue James Lloyd
Impasse J.M. Fourage	Rue Jules Grandjouan – n° 1, 3 et 5
Nantes Le Mail	Rue Paul Plantiveau
Route de Sainte-Luce – n° 221 à 241 et 232 à 254	Rue Pierre Magnol
Rue Antoine Noisette	Rue Roger Astic
Rue de la Haluchère	



## Comment faire pour inscrire votre enfant ?

Le directeur de l'école n'étant pas encore nommé, les inscriptions scolaires sont effectuées par la Direction de l'éducation de la Ville de Nantes.

### Inscriptions à partir du 2 mars :

Direction de l'éducation  
Service accueil scolaire et périscolaire  
Manufacture des tabacs  
11, bd de Stalingrad (tramway ligne 1 arrêt Stalingrad)

### Les parents doivent se munir :

- du livret de famille
- du carnet de santé de l'enfant
- des justificatifs de domicile suivants :
  - taxe d'habitation 2008 correspondant à l'adresse actuelle,
  - ou à défaut (cas de tous les emménagements récents) : votre attestation d'assurance habitation et une quittance EDF ou eau,
  - ou un compromis ou acte de vente.

### Contact pour tout renseignement :

Service accueil scolaire et périscolaire  
Tél. : 02 40 41 94 42